

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



Un assainissement pour Busserolles



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Juin
2013
N°75

Conseil municipal :

Maire :

Claudine Pradier

Maires adjoints :

Christine Sazerat

Christian Desroche

Alain Passerieux

Christophe Lagneau

Conseillers municipaux :

Jean-Michel Fleurat

Patrick Précigout

René Paraud

Ludovic Baylet

Lucienne Gayot

Valérie Bethoule

Bernadette Huertas

Yves Granet

Brigitte Marchive

Christophe Lechevallier

Bulletin municipal :

Responsable de la publication :

Claudine Pradier

Comité de lecture :

Maryline Basset-Labidoire

Valérie Bethoule

Colette Malagnac

Gaston Nouaille

Saisie des textes :

Sandra Lamargot

Le bulletin est distribué par La Poste à tous les foyers de la Commune. Au cas où certains seraient oubliés par les services postaux, nous vous remercions d'en informer le secrétariat de mairie où quelques exemplaires sont disponibles.

Le mot du maire

Certains des travaux qui avaient été annoncés pour l'automne 2012 sont maintenant terminés. Ainsi les travaux à l'entrée du bourg, côté Aix-sur-Vienne, sont enfin achevés. Les plantations ont été assurées par les pépinières Jouannem, déléguées par l'entreprise Teyssier.

De même, la chapelle de l'église a retrouvé une toiture plus conforme. Les travaux assurés par l'entreprise Blanchon se sont bien déroulés, même si le chantier a été long par rapport à son importance. Il est encore prévu, sur le conseil de l'Architecte des Bâtiments de France, de poser des gouttières sur le clocher sur les deux côtés au Nord pour essayer de limiter les infiltrations d'eau qui donnent tant d'humidité dans la salle du trésor. Il a fallu aussi faire quelques raccords d'enduit sur le clocher, toujours dans le même but. Un démoussage de la toiture de l'église sera certainement nécessaire car les fientes de pigeons ont favorisé le développement de la mousse et font craindre une détérioration prématurée des tuiles.

Le Conseil municipal a voté les budgets de la Commune le 29 mars. L'année 2012 a été une année difficile financièrement du fait du gros investissement qu'a représenté la mairie, mais aussi du fait de la diminution des dotations (- 5 700 euros), ainsi que de la forte augmentation des combustibles. Malgré cela, les finances de la Commune sont saines. Nous avons même réussi par une gestion rigoureuse à faire baisser les charges. La section de fonctionnement dégage encore cette année un excédent de plus de 150 000 euros, qui ajouté au report excédentaire de 2011, donne un excédent global de près de 190 000 euros et nous permet de voir l'avenir un peu plus sereinement.

Les travaux d'assainissement du village de Busserolles sont quasiment finis. La station d'épuration est opérationnelle. L'enfouissement des réseaux est en train de se finaliser. Les travaux se sont bien déroulés (malgré les intempéries qui n'ont pas facilité les choses) sous la direction efficace et compétente de M. Violas du cabinet Vrd'Eau Conseils. Il reste à faire le goudronnage avant la réception de chantier.

Nous allons aussi continuer la réfection de certaines portions de route avec l'aide du Conseil Général qui, cette année, a augmenté son effort dans ce domaine en doublant sa subvention. L'appel d'offre pour la réalisation de ces routes va partir dans les tout prochains jours. De même, nous allons lancer l'appel d'offre pour choisir un architecte pour la réalisation de l'étude sur la station d'épuration du bourg.

Comme vous le savez, une réforme des rythmes scolaires est en cours et c'est tout naturellement que nous en avons parlé ensemble en Communauté de Communes. Nous avons tout de suite choisi le mercredi matin comme demi-journée supplémentaire. Puis, nous nous sommes mis d'accord pour appliquer la réforme dès la rentrée 2013, avec l'aide des services qui ont été mis en place au sein de la Communauté de Communes et en accord avec les instituteurs de chaque Commune. C'est ainsi que les centres de loisirs et les bibliothèques seront mis à contribution pour les activités périscolaires, mais pas uniquement. Il restera aux Communes à occuper les enfants une heure tous les 15 jours soit environ 60 heures pour l'année. Le Conseil municipal a choisi de faire découvrir aux enfants, à raison d'une heure par mois et par classe (sauf celle des tout petits), la musique et l'anglais. Cette découverte sera assurée par le professeur de musique qui œuvre déjà sur Flavignac et par un Monsieur anglais qui est aussi professeur. Tout cela a certes un coût important pour la Commune (entre 4 et 5 000 euros à l'année, subvention de l'Etat déduite) mais nous voulons vraiment que cette réforme apporte aux enfants une richesse nouvelle, une ouverture d'esprit qui leur servira pour leur avenir. Gageons que les parents nous aideront dans cette démarche en inscrivant bien leurs enfants aux diverses activités qui seront évidemment gratuites.

Bonne lecture et bon été à tous !

Claudine PRADIER

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2012 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Fleurat, Précigout, Paraud, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive.

Absents avec pouvoir : Lagneau, Baylet.

Absents : Huertas, Lechevallier.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et vu l'avis du Comité Technique Paritaire, le Conseil municipal décide de participer, à compter du 1^{er} mars 2013, dans le cadre de la procédure de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

La participation correspondra au montant total de la cotisation que l'agent doit verser dans la limite de 12 euros par mois.

Local 26 rue Mozart (SLP)

Monsieur Maingot, gérant de SLP, a envoyé un courrier indiquant qu'il va libérer le local le 31 décembre 2012.

Par ailleurs, Monsieur Guillemain, gérant de GROCK France (société fabricant des chaises et des tables de bar installée jusqu'à présent à Châlus) a lui aussi envoyé un courrier indiquant qu'il est intéressé par ce même local.

Le Conseil municipal décide de laisser le local situé 26 rue Mozart en location à la société GROCK France à compter du 1^{er} mars 2013 pour une durée de 9 ans et de fixer le loyer mensuel à 600 euros TTC soit 501,67 euros HT (local assujéti à la TVA). Le loyer sera réévalué tous les ans selon la réglementation en vigueur (indice national du coût de la construction) à la date anniversaire de signature du bail.

Tous les loyers seront payables avant le 5 du mois en cours.

Le montant du dépôt de garantie est fixé à un mois de loyer.

Un état des lieux sera établi par un huissier avant la prise des locaux. Le bail commercial sera établi par un notaire et les frais seront à la charge du preneur.

Local 26 rue Mozart – Changement de la chaudière - Demande de subvention

Pour relouer les locaux, il est nécessaire de réaliser des travaux. La chaudière a besoin d'être changée. Une demande de subvention va être déposée auprès du Conseil Général.

D'autres travaux d'entretien (peinture, sol, placage, etc) seront réalisés en régie par les cantonniers.

CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2013 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive, Lechevallier.
Absent avec pouvoir : Lagneau.
Absente : Huertas.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Travaux d'assainissement à Busserolles

Une consultation a été réalisée (procédure adaptée) pour la réalisation des travaux d'assainissement dans le village de Busserolles.

La proposition moins et mieux disante est la suivante : l'entreprise PRADEAU TP pour le groupement d'entreprises PRADEAU TP – CMCTP pour un montant de 114 510,76 euros HT (proposition de base avec filtre à sable).

Le Conseil municipal décide de choisir la proposition de l'entreprise PRADEAU TP et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Travaux église

Une consultation a été réalisée (procédure adaptée) pour les travaux de réfection de toiture de la chapelle de l'église de Flavignac.

La proposition moins et mieux disante est la suivante : l'entreprise BLANCHON pour un montant de 21 432,61 euros HT (proposition de base avec option).

Le Conseil municipal décide de choisir la proposition de l'entreprise BLANCHON et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Plans cimetière de Flavignac et Texon

Une consultation (procédure adaptée) a été réalisée pour la confection d'un plan papier et numérisé pour le cimetière de Flavignac et le cimetière de Texon.

La proposition moins et mieux disante acceptée par le Conseil municipal est la suivante : le Cabinet VINCENT pour un montant de 3 125 euros HT (avec option pour la fourniture d'un plan plastifié ou imprimé sur bâche).

Contrat d'entretien des cloches

Il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien des cloches.

La proposition moins et mieux disante est faite par l'entreprise BROUILLET et Fils pour un montant de 139 euros HT par an.

Le contrat est d'une durée d'un an allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Il est renouvelable par période d'un an pour une durée maximale de reconduction de quatre ans. Le Conseil municipal décide de choisir cette proposition.

Participation financière pour l'entretien annuel de l'alarme du trésor de l'église

Une installation électronique de détection contre le vol des objets du trésor est installée à l'église depuis plusieurs années. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) du Limousin participe financièrement à hauteur de 50 % des frais de fonctionnement hors taxes de cette installation.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC du Limousin pour l'année 2013 et accepte le plan de financement suivant :

Montant des frais de fonctionnement HT :	1 138,69 €
(frais d'entretien, de télésurveillance et de téléphone)	
Subvention espérée de la DRAC :	569,34 €
Somme à la charge de la Commune :	792,53 €
(y compris la TVA)	

Local 26 rue Mozart – Changement de la chaudière

Une consultation (procédure adaptée) a été réalisée pour le changement de la chaudière.

Après examen des devis moins et mieux disant, la meilleure proposition est la suivante : l'entreprise DUARTE pour un montant de 8 395,13 euros HT.

Le Conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise DUARTE.

Communauté de Communes des Monts de Châlus – Cession du local situé 67 place du Général de Gaulle

La Communauté de Communes des Monts de Châlus a un projet d'implantation d'une boucherie sur le territoire avec plusieurs points de vente.

Il faut que la Communauté de Communes dispose d'un local sur Flavignac.

Pour mettre en place ce projet, le local de l'ancien Foyer des Jeunes pourrait permettre de recevoir une activité de boucherie.

Le Conseil municipal décide de céder l'ancien local du Foyer des Jeunes situé 67 place du Général de Gaulle ainsi que du terrain (environ 245 m² de la parcelle AB n°534) à la Communauté de Communes des Monts de Châlus pour la somme d'un euro symbolique.

Il indique que les frais de bornage et de mutation seront à la charge de la Communauté de Communes.

Vente de terrain – SCI TOURNOIS

Par un courrier, la SCI TOURNOIS indique qu'elle souhaite acquérir une parcelle de terrain jouxtant son atelier situé rue Mozart, ce qui lui en faciliterait l'accès.

La surface souhaitée est une bande d'environ 1 100 m².

Le Conseil municipal décide d'accepter cette vente d'une partie de la parcelle ZO 180 pour le prix d'un euro le m² et indique que tous les frais de mutation (bornage, acte administratif, frais d'enregistrement...) seront à la charge de l'acquéreur.

SEHV – Travaux coordonnés des réseaux de distribution électrique et d'éclairage public et enfouissement des réseaux de télécommunication– Busserolles

Le Conseil municipal décide de désigner comme maître d'ouvrage le Syndicat Energies Haute-Vienne pour l'opération « d'enfouissement » des réseaux d'électricité et de téléphone dans le village de Busserolles.

Travaux assainissement Busserolles – Cession de parcelle de terrain

La station d'épuration sera implantée sur une partie de la parcelle YO 45 qui était désignée « emplacement réservé » à cet effet dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le propriétaire de la parcelle est d'accord pour céder une partie de son terrain. Il demande en échange le droit de raccordement gratuit de son habitation au réseau.

Le Conseil municipal accepte l'achat par la Commune d'une partie de la parcelle YO 45 (1 473 m²) au tarif d'un euro la parcelle.

En contrepartie, le droit de raccordement de l'habitation de Monsieur et Madame Jacquin au réseau d'assainissement se fera à titre gratuit. Les frais de mutation (géomètre, notaire...) seront à la charge de la Commune.

Transfert à la Commune des biens, droits et obligations des biens de sections

Le Code Général des Collectivités Territoriales autorise et incite les Communes à demander au Préfet le transfert dans le domaine privé de la Commune de tout bien de section dont les taxes foncières sont admises en non valeur depuis plus de cinq années consécutives, et en l'absence de commission syndicale constituée.

Le Conseil municipal demande l'application de la procédure de transfert à la Commune des biens, droits et obligations relevant des sections des habitants de Cessat (parcelles YE 26, YE 40 et ZC 22), des habitants de Chazelas (parcelles ZS 5 et ZT 10), des habitants de Lascaux (parcelle ZW 76), des habitants de Sainte-Catherine (parcelle YM 66), des habitants de La Terrade (parcelles YM 16 et YM 19), des habitants de Texon (parcelles ZH 42, ZH 44 et ZH 76), des habitants d'Eyveaux (parcelle ZE 11) et des habitants du bourg de Flavignac (parcelle ZV 21).

Attribution de subventions aux associations et cotisations diverses

Conformément aux recommandations des organismes chargés du contrôle des comptabilités publiques, Messieurs DESROCHE, PARAUD et FLEURAT, Président ou Trésorier d'associations subventionnées par la Commune ne prennent pas part au vote.

Les autres membres du Conseil municipal présents, appelés à délibérer, votent comme suit les subventions et cotisations pour l'année 2012 :

Associations à vocation agricole

- GVA de Châlus 80 €
- CCJA de Châlus 80 €

Associations d'anciens combattants

- ACPG-CATM Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
- FNACA 60 €
- ANACR 60 €

Associations à vocation sportive

- ACCA 100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (destruction des nuisibles)
- Amicale Sportive 1 000 € + mise à disposition des installations sportives
- Road Intruders 200 €
- Union Cycliste 500 € + 250 € subvention exceptionnelle pour les 12 heures à vélo

- Tennis Club mise à disposition du court de tennis
- Gym Volontaire mise à disposition d'une salle d'entraînement
- Gym Forme pour Tous mise à disposition d'une salle d'entraînement

Associations à vocation culturelle

- JMF, délégation de Châlus 80 €
- Amicale Laïque 300 €
- Cadanses Folk 200 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
- Comité de Jumelage 300 €

Associations diverses

- FNATH 20 €
- Amicale du 3ème Age mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
- Prévention Routière 20 €
- Comité de Parents 200 €
- Les Copains d'Eynanças 50 €
- Comité des Fêtes 200 € (sous réserve que quelque chose soit organisé)
- Ap'Nez 200 €
- Flavignac Création 100 € + mise à disposition d'une salle et des cuisines

Les sommes seront versées sous réserve de la production par chaque association de leur bilan financier approuvé en assemblée générale.

Cotisations diverses :

- Association des Communes Jumelées 109,88 €
- AFCCRE 188 €
- Société Protectrice des Animaux 475,20 €
- Espaces naturels du Limousin 120 €
- Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin 50 €
- Mission locale rurale 929,28 €
- Ciné Plus 803,40 €
- Fondation du Patrimoine 100 €
- Association des Maires 201,65 € + 14 € (adhésions individuelles des conseillers)
- ADIL 140,55 €
- ATEC 1 166,24 €
- PNR Périgord-Limousin 1 089,74 €
- Maires Ruraux de France 75 € + 180 € pour le site internet

CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2013 : Présents : Pradier (président de séance), Sazerat, Desroche, Passerieux, Fleurat, Précigout, Paraud, Baylet, Gayot, Bethoule (secrétaire de séance), Granet, Marchive, Lechevallier.
Absent avec pouvoir : Lagneau.
Absente : Huertas.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

- **ORDRE DU JOUR :**

Approbation des comptes administratifs et de gestion 2012

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le report excédentaire de 2011 ajouté aux résultats de l'exercice 2012 donne un excédent de 4 786,92 euros intégralement repris au budget primitif 2013.

Assainissement :

En section de fonctionnement, le report de 2011 ajouté aux résultats de l'exercice 2012 donne un excédent global de 20 818,04 euros intégralement repris au budget primitif 2013.

Budget général de la Commune :

En section de fonctionnement, le report excédentaire de 2011 (soit 38 418,99 euros) ajouté aux résultats de l'exercice 2012 (soit 151 004,42 euros) donne un excédent global de 189 423,41 euros, ce qui nous permet d'affecter facilement 83 876,38 euros à la section d'investissement.

Le reste, soit 105 547,03 euros est repris au budget primitif 2013.

Les comptes administratifs sont votés en l'absence du maire comme le veut le Code Général des Collectivités Territoriales.

Budgets primitifs

Les projets de budgets primitifs ont été examinés par la Commission municipale des finances le 26 mars 2013.

CCAS :

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 10 786 euros. Les dépenses concernent essentiellement le repas et le colis des aînés.

Assainissement :

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 314 187 euros. Les crédits concernent la réalisation de travaux d'assainissement collectif dans le village de Busserolles. Des crédits sont prévus pour la réalisation d'une étude concernant la station d'épuration du bourg et pour la réalisation de travaux d'assainissement dans un autre village.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 54 557 euros.

Budget général de la Commune :

En section d'investissement, le budget primitif s'équilibre à hauteur de 428 999 euros. Différents programmes sont soldés, annulés ou reconduits et/ou au besoin, pourvus en nouveaux crédits :

- Travaux voirie : 33 317 euros dont 32 317 euros de crédits nouveaux. Une subvention du Conseil Général de 12 927 euros est prévue et il reste également à percevoir une subvention de 12 927 euros.
- Travaux avenue Jean Jaurès : 18 005 euros.
- Matériel divers : 21 382 euros dont 16 000 euros de crédits nouveaux, notamment pour une herse (charte zéro pesticide), un taille-haies, des panneaux de signalisation, des chaises et un four pour la cantine. Une subvention du Conseil Général de 900 euros est prévue pour le financement de l'achat de la herse dans le cadre de la Charte Zéro Pesticide.
- Travaux sur divers bâtiments : 283 euros de crédits nouveaux pour l'installation d'une sonnerie sur la porte arrière du bâtiment de la garderie/centre de loisirs.
- Acquisition de terrains : 9 607 euros dont 9 000 euros de crédits nouveaux.
- Bâtiment industriel : 10 041 euros de crédits nouveaux pour le changement de la chaudière du bâtiment situé 26 rue Mozart (anciennement SLP). Une subvention du Conseil Général est prévue pour un montant de 1 679 euros.
- Plantations d'arbres et d'arbustes : 2 000 euros de crédits nouveaux.
- Aménagement du cimetière : il reste à percevoir une subvention de 1 120 euros du Ministère de l'Intérieur (pour le caveau communal).
- Eglise – Restauration d'objets mobiliers : 3 000 euros de crédits nouveaux pour la restauration d'un reliquaire. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 877 euros par le Conseil Général et 627 euros par l'Etat.
- Camping : 7 100 euros de crédits nouveaux. Il reste à percevoir la subvention de 12 195 euros.
- Réfection WC école : il reste à percevoir un fonds de concours de la Communauté de Communes des Monts de Châlus de 5 394 euros.
- Ecole classe numérique : il reste à percevoir une aide de 500 euros de l'Inspection Académique.
- Rue Mozart : il reste à percevoir une subvention du Conseil Général de 7 880 euros.
- Eglise – Toiture de la chapelle : 32 902 euros dont 27 902 euros de crédits nouveaux. Il est prévu une subvention de 9 870 euros du Conseil Général.
- Reliures d'Etat-Civil : 700 euros de crédits nouveaux. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 234 euros par l'Etat.
- Enfouissement réseaux Busserolles : 46 711 euros de crédits nouveaux. Ces travaux sont subventionnés par le Syndicat d'électricité à hauteur de 19 527 euros.

En section de fonctionnement, le budget primitif s'équilibre à hauteur de 905 300 euros.

Le Conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition communaux comme suit (+ 1,5 %) pour essayer de pallier la diminution de certaines dotations.

Nous restons toujours bien au-dessous de la moyenne des taux des communes de même importance.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2011	24,26	18,52	69,99
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2012	24,34	18,63	70,47
Flavignac : taux votés en 2012	12,58	15,10	62,16
Flavignac : taux votés en 2013	12,82	15,38	62,16

Acquisition de matériel

Après consultation (procédure adaptée) de plusieurs entreprises pour l'acquisition d'un taille-haies thermique articulé, et après examen des devis, le Conseil municipal choisit l'offre du garage Bobeau pour un montant de 923 euros TTC.

Communauté de Communes des Monts de Châlus – Fonds de concours boucherie

Vu la délibération du 6 février 2013 concernant la cession d'un bâtiment à la Communauté de Communes des Monts de Châlus, et étant donné que la Communauté de Communes va réaliser des travaux d'accessibilité sur ce bâtiment, le Conseil municipal décide d'approuver le versement d'un fonds de concours à la Communauté des Monts de Châlus d'un montant de 3 000 euros pour la réalisation de travaux d'accessibilité pour le futur bâtiment de la boucherie.

Travaux église – Avenant honoraires maîtrise d'œuvre

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 mars 2013, le Conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°1 à la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de la toiture de la chapelle de l'église. Le nouveau montant des honoraires est de 3 318,09 euros HT.

Convention ATESAT (Assistance Technique de l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire)

La convention, souscrite pour 2010 et reconduite tacitement pour 2011 et 2012, arrive à échéance et doit être renouvelée.

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer de l'Assistance Technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, la Commune demande à bénéficier à nouveau de l'ATESAT à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil municipal mandate le Maire pour établir, en concertation avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires), la convention prévue par les textes et pour arrêter la liste des missions complémentaires.

La Poste – Charte d’engagement et de partenariat

La Poste propose la signature d’une charte d’engagement et de partenariat. Cette charte a pour but d’améliorer l’identification et l’accès à tous les administrés de la Commune en numérotant les maisons de tous les villages et, au besoin, en donnant un nom à certaines rues des plus gros villages. Cette démarche permettra de faciliter l’intervention des services d’urgence, des services de l’eau, de l’électricité, l’accès des facteurs (surtout des remplaçants), les livraisons, les déplacements à l’intérieur de la Commune grâce, notamment, à la technologie GPS...

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette charte.

Ciné Plus en Limousin – Convention de partenariat

Ciné Plus en Limousin a transmis une nouvelle convention concernant la projection de films. Elle intègre le passage au numérique.

Les conditions de cette nouvelle convention sont les mêmes que celle signée initialement pour la mise en place des projections de films sur la Commune.

Budget assainissement – Emprunt

La Commune ne rembourse plus d’emprunt sur le budget assainissement. Or, à l’occasion des travaux de Busserolles, il est judicieux d’emprunter sur le long terme pour une réalisation qui s’amortit sur 30 ou 40 ans et pour conserver au budget assainissement toute sa capacité d’investissement en vue des financements qui seront nécessaires pour la mise aux normes de la station d’épuration du bourg.

Plusieurs banques ont été contactées (procédure adaptée).

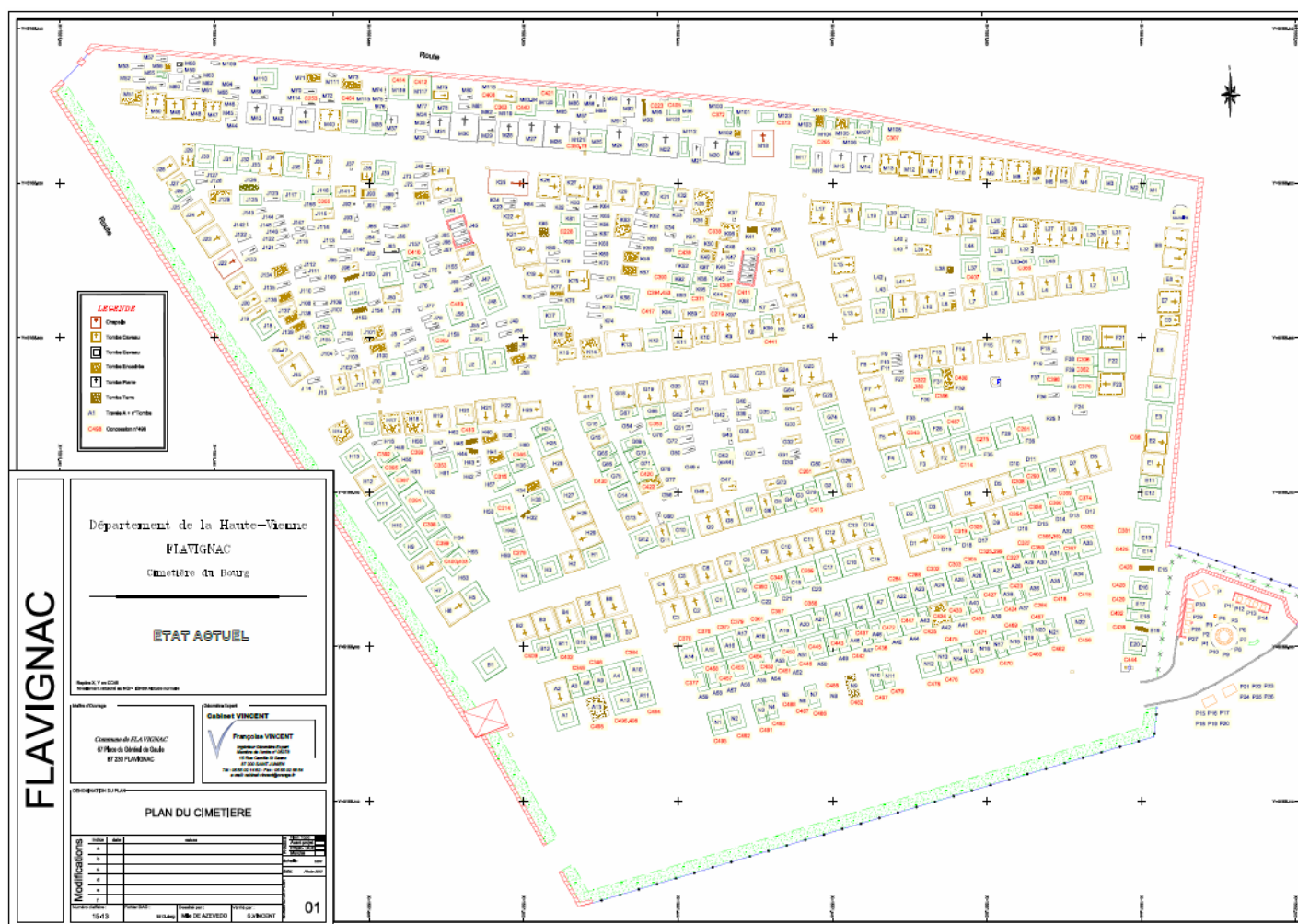
Après examen des propositions moins et mieux disantes, le Conseil municipal décide de faire un emprunt de 150 000 euros auprès de la Caisse d’Epargne, d’une durée de 25 ans, à taux fixe de 4,20 %, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt (contrat, déblocages des fonds...).

Station d’épuration – Réalisation d’une étude – Demande de subvention

Une étude doit être conduite afin de savoir quelle sera la meilleure solution pour la réalisation de la mise aux normes de la station du bourg. Une demande de subvention sera déposée auprès du Conseil Général.

Cimetière

NOUVEAU PLAN DU CIMETIERE NUMERISE

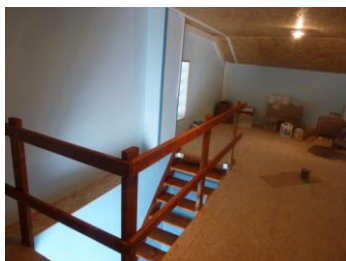


Réalisé par le Cabinet Vincent.

Un exemplaire sera affiché à l'entrée du cimetière dans les prochaines semaines.

Travaux 2012

Les employés communaux ont effectué durant l'année 2012 plusieurs travaux en régie dont voici quelques exemples :



Buanderie de l'école : réfection totale avec sol en béton, placoplâtre, création d'un escalier et d'un plancher, fenêtre en pavés de verre, peinture et création d'un local pour les vélos utilisés par les enfants dans la cour d'école.

Ecole : isolation et réfection d'un mur abîmé en raison de l'humidité.

Mairie : création d'un plancher à l'étage et du système d'arrosage des massifs.

Sanitaires place du Général de Gaulle : réfection avec 2 WC modernisés (carrelage, nouvelle porte, évacuations) et en projet, installation d'un WC handicapé à la place des urinoirs.

Chalets au camping : réfection complète des 4 chalets (bardage et toiture), fabrication et installation de mobilier et réfection de la peinture extérieure.



Lac : fabrication de nouvelles tables de pique-nique.

Cimetière : bandes de gravier blanc et bâches plastique dans certaines allées supprimées et remplacées par du gazon pour limiter l'usage du désherbant.

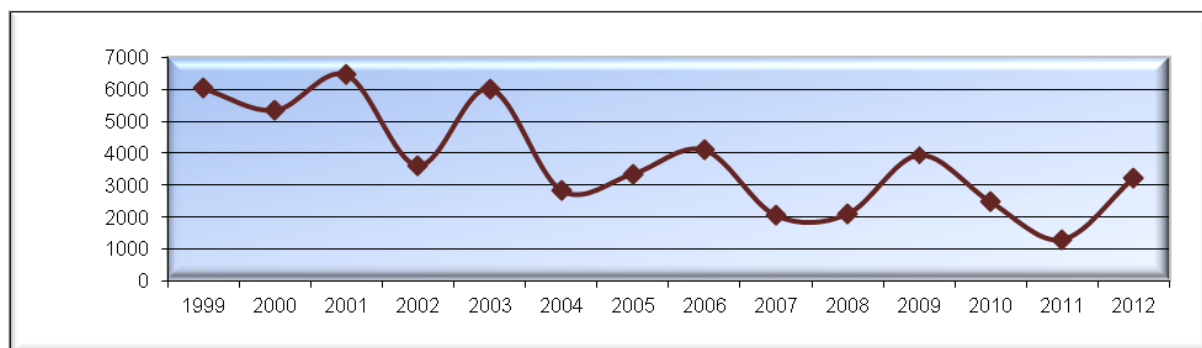
Columbarium : fabrication des semelles en béton pour installer les monuments et, en projet, construction de nouvelles cases au sol.



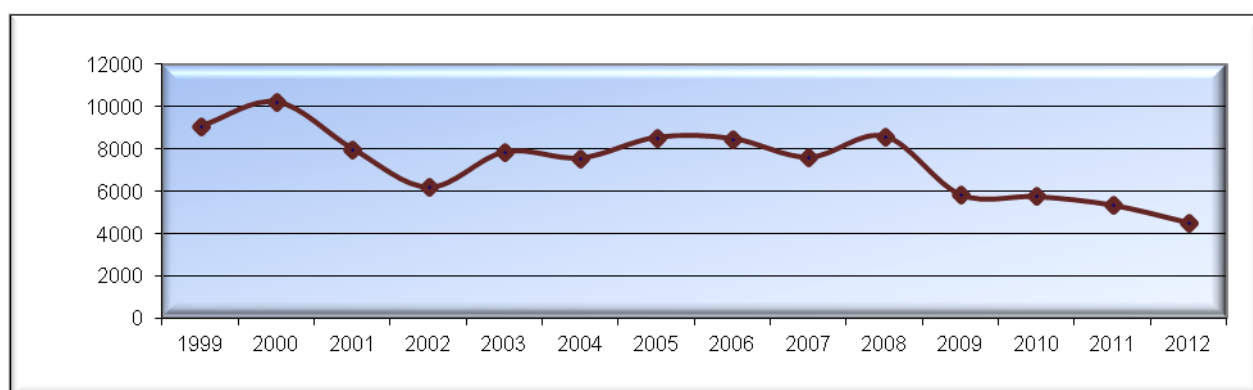
Local commercial 26 rue Mozart : réfection totale avec placoplâtre, toile de verre, peinture, balatum et sanitaires.

Bilan des régions

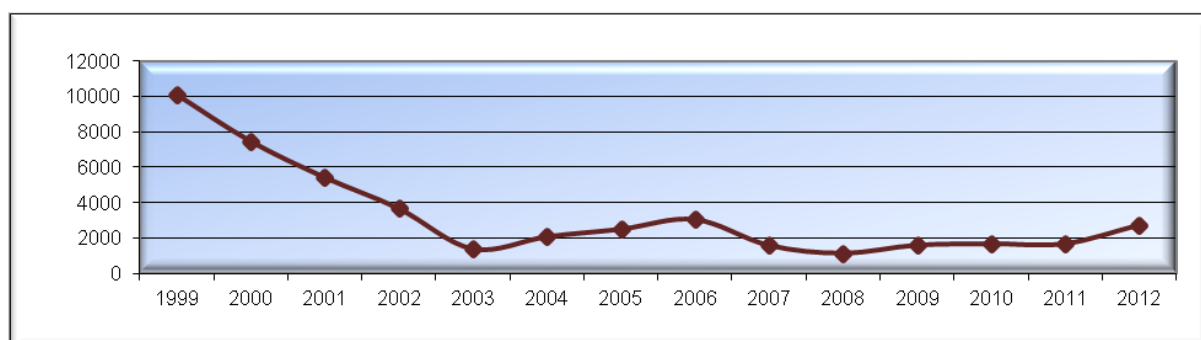
BUVETTE



CAMPING



PÊCHE



Réglementation

INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES PUBLICS OU PRIVÉS D'ARBRES PROCHES DE LIGNES

Elaguer, la sécurité sur toute la ligne !

Electricité Réseau Distribution de France (ERDF) est missionné en tant que Service Public pour exploiter, développer et assurer la maintenance des ouvrages de distribution d'électricité qui lui sont confiés en concession. Dans ce cadre, il lui appartient de veiller à assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité de ces ouvrages. L'élagage est une des actions d'entretien nécessaire pour remplir pleinement cette mission. Elle s'inscrit dans un cadre réglementaire strict défini par la loi du 15 juin 1906 article 12 et l'arrêté interministériel du 17 mai 2001.



La responsabilité des travaux

Le propriétaire public ou privé

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve :

1. En domaine privé : Il débord sur le domaine public où est implantée la ligne électrique.
2. En domaine privé ou public : Il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme NF C11-201 (voir au verso).



En dehors des 2 cas spécifiques ci-contre, pour toutes les lignes implantées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élagage de la végétation. Les collectivités locales, la DDE, le Conseil Général ou les propriétaires sont directement informés au préalable par l'élagueur de son intervention.

Le financement des travaux

Le propriétaire public ou privé

Dans les 2 cas cités ci-dessus, cet élagage est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix (voir précisions au verso).



En dehors des 2 cas spécifiques ci-contre, l'élagage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

ELAGUER SOI-MÊME OU FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL ?

- ⊕ Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.
- ⊕ Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris sans accord préalable d'ERDF. En cas d'accident ou d'incident dû au non respect des consignes de sécurité, la responsabilité d'ERDF pourrait être dérogée.
- ⊕ ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'élagage par des entreprises spécialisées. Les propriétaires ne peuvent les réaliser que s'ils remplissent les mêmes conditions de sécurité (précisions au verso).

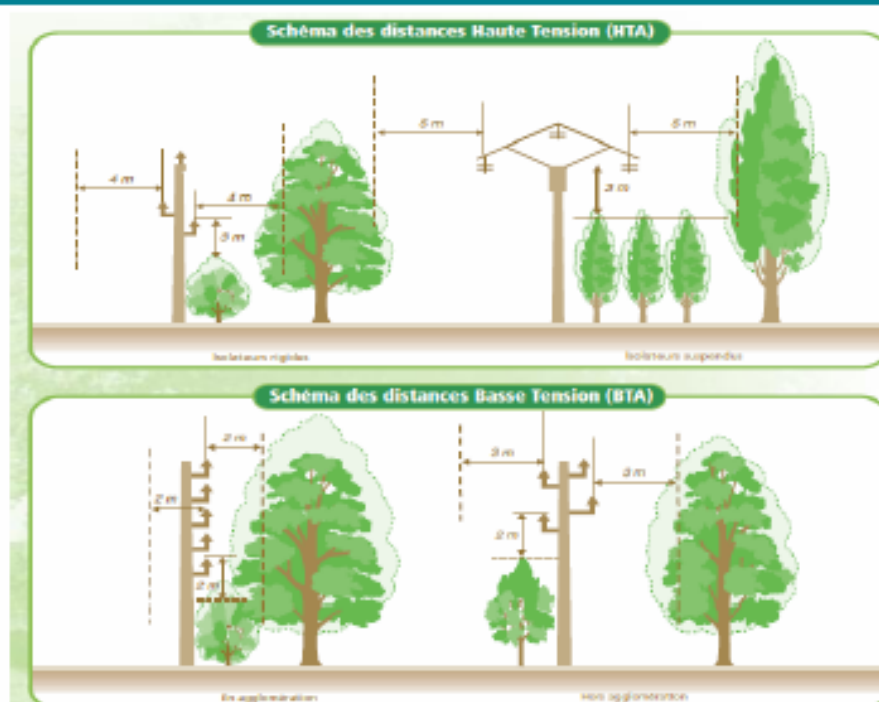
DEMARCHES A ENTREPRENDRE AVANT D'ELAGUER

- ⊕ Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'élagage à proximité des lignes électriques doit en faire la demande écrite (Déclaration de projet de Travaux) auprès du représentant local d'ERDF à l'aide du document Cerfa n° 14434*01.
- ⊕ ERDF analyse cette demande et informe des dangers et de l'obligation pour le propriétaire de lui adresser, avant toute intervention, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT Cerfa n° 14434*01). (Délai de réponse de 9 jours à partir de la date de réception de la déclaration).
- ⊕ Lorsque que le propriétaire souhaite passer à la phase opérationnelle, il transmet à ERDF sa DICT. ERDF informe alors le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.



Et l'électricité vient à vous

||||| LES ZONES D'ÉLAGAGE ET LES DISTANCES MINIMALES À OBTENIR APRÈS ÉLAGAGE (CF. NORME NFC11-201) |||||



||||| Le saviez-vous ? |||||

||||| Aucun travail d'élagage à moins de trois mètres des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF |||||



Dans la mesure où l'élagage à effectuer se situe à proximité immédiate des ouvrages électriques, **des compétences particulières et une habilitation (UTE C18-510) sont imposées.**



Le danger d'amorçage : en haute tension, il n'est pas nécessaire de toucher la ligne pour créer un amorçage mortel. Pour éviter tout danger, la réglementation impose le respect des distances de sécurité (cf. schémas ci-dessus)



Lorsque les végétations implantées en domaine privé font saillie sur le domaine public comportant un réseau de distribution électrique, **l'obligation est faite au propriétaire du domaine privé de respecter les distances de sécurité.**



contacts

Que faire si un arbre menace une ligne ou se situe à moins de 3 mètres de celle-ci ?
Prévenir le **Service de Dépannage ERDF** :
Creuse : 09 726 750 23
Corrèze : 09 726 750 19
Haute Vienne : 09 726 750 87





Mise en garde aux Acheteurs de meubles de la région

La Délégation régionale de la Fédération française du négoce de l'ameublement vous alerte sur l'arrivée dans le département de négociants en salons et meubles **aux pratiques souvent non respectueuses des réglementations édictées pour protéger les Acheteurs.**

Dans les jours et semaines qui viennent, vous risquez d'être l'objet de la démarche suivante :



1^{ER} TEMPS

Par courrier ou téléphone : "Bonjour Madame, bonjour Monsieur, vous avez été tirés au sort..."
Faux ! Vous êtes dans l'annuaire. Tout le monde est appelé et tout le monde gagne.



2^{ES} TEMPS

"Vous êtes **L'HEUREUX GAGNANT** d'un magnifique cadeau et nous vous invitons à venir le retirer dans notre magasin."

But : vous attirer dans ce magasin avec un lot d'une valeur dérisoire, alors que rien dans vos projets immédiats ne vous incitait à vous y rendre.



3^{ES} TEMPS

"Venez en couple."

La majorité des achats de meuble est décidée par le couple. En vous retirant le prétexte de dire : "j'en parlerai à mon mari", on cherche ainsi à forcer votre décision sans délai de réflexion.



4^{ES} TEMPS

"Venez jeudi 23, vendredi 24 ou samedi 26."

Des équipes spécialement engagées et formées pour ces journées emploieront tous les moyens pour vous vendre, avec une remise pouvant dépasser les 50 %, un salon ou un meuble. Cette remise, calculée à partir de prix artificiellement gonflés, est purement fictive et vise à vous faire finalement acheter souvent à un prix supérieur à celui du marché.



5^{ES} TEMPS

"Vous allez en plus participer à un tirage au sort grâce à un code confidentiel que voici : n° 345."

Tout le monde gagne un fauteuil pour l'achat d'un salon. Le prix de ce fauteuil est déjà compris dans le prix exagéré du salon.



ACHETEURS : NOTRE CONSEIL

- **COMPAREZ !**
- **renseignez vous auprès des commerçants en meubles implantés en permanence dans votre région. Des possibilités de rétractation existent parfois pendant 7 jours. Utilisez-les !**



Pour toute information ou renseignement sur le produit recherché et la réglementation protégeant le consommateur, appelez le



Les commerçants en meubles adhérents
de la Fédération française du négoce de l'ameublement
veillent à la sécurité de vos achats

Le présent document est la propriété intellectuelle de la FNAEM et ne saurait être utilisé sans son autorisation expresse préalable sous peine de poursuites judiciaires sur le fondement des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle

Animaux domestiques

Aujourd'hui, le nombre de chiens vivant dans les foyers ne cesse d'augmenter. Avec ce phénomène suit également une augmentation remarquable des déjections canines sur les lieux publics (alentours de l'école, lac Saint-Fortunat, etc).

Ainsi, l'article R.632-1 du nouveau Code pénal dispose que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé (...) des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. (...) »

Toute personne qui ne prête pas attention à la réglementation en vigueur dans la commune où il réside encourt une amende.

Objets trouvés

Beaucoup d'objets trouvés suite, par exemple, à des manifestations sur la Commune ou des locations de la salle des fêtes sont rapportés au secrétariat de mairie.

Si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à vous renseigner à la mairie, peut-être vous y attend-il tout simplement !

Remerciements

La Commune remercie :

- l'entreprise SAUVAGNAC pour le don d'un radiateur électrique ;
- Jacques GAUTHEYROU pour le don de documents concernant l'église qui lui ont permis de réaliser la maquette visible au secrétariat.

Avis aux nouveaux habitants

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste et les coordonnées de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

Secours Populaire

Chaque mois, la commune accueille le « Solidaribus » du Secours Populaire de la Haute-Vienne.

**Ce véhicule stationne
place du 8 mai 1945 de 10h à 11h30, le 1^{er} jeudi du mois.**

Les bénévoles présents proposent un accueil convivial, des aides alimentaires, un accompagnement dans les démarches administratives, des aides pour les vacances des enfants, pour les fêtes de fin d'année, des vêtements etc...

Cette permanence s'adresse aux personnes et familles ayant des difficultés financières et sociales.

Pour tout renseignement ou pour connaître le planning du « Solidaribus », vous pouvez :

- consulter le site internet du Secours Populaire (www.spf87.org)
- contacter l'association au 05.55.04.21.54
- contacter la mairie.

Contact :

Solidaribus : spf87@orange.fr

Tel : 06.03.87.04.99

Nouveau à Flavignac



**FLORENT
CONJAUD**

PLAQUISTE - PEINTRE
PEINTURES INTERIEURES & EXTERIEURES

REVETEMENTS SOLS & MURS - FACADES
PLAQUES DE PLATRE - ISOLATION



Le Paiseix - 87230 FLAVIGNAC
06 77 09 79 86

Ne pas jeter sur la voie publique

Denis TERLAUD

PRODUCTEUR MARAICHER
PLANTS ET LEGUMES DE SAISON
Sainte-Catherine
87230 FLAVIGNAC



OUVERTURE APRES 17 HEURES

PRESENT AU MARCHÉ DE :

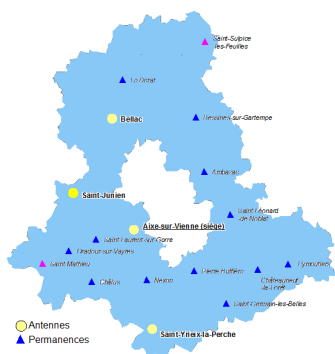
CHALUS LE VENDREDI
SAINT JUNIEN LE SAMEDI
SAINT MAURICE LES BROUSSES LE
DIMANCHE

TEL : 06.50.66.66.62



Beauté - Mode - Bien être
www.isolabella-senteurs.fr
3place Saint Fortunat 87230 FLAVIGNAC
Tél : 05-55-35-99-54

Mission Locale Rurale



La Mission Locale Rurale assure une mission de service public et offre un **accompagnement socio-professionnel** aux jeunes de 16 à 25 ans non scolaires. Elle est présente en Haute-Vienne sur **4 antennes** (Aixe-sur-Vienne, Saint-Junien, Saint-Yrieix-la-Perche et Bellac) et **14 permanences**. Elle dispose d'espace de documentation et d'information libre et gratuit sur chacune de ces antennes, dont 3 labellisées **PIJ (Point Information Jeunesse)**.

Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisé, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle....venez nous rencontrer !

Un conseiller vous proposera un accompagnement individuel, des conseils personnalisés et/ou des ateliers collectifs pour vous informer.

Vous pourrez être accompagné dans vos choix d'orientation professionnelle : participer à des visites d'entreprises, de centres de formation, effectuer des stages de découverte de métiers, suivre une formation qualifiante... et vous bénéficierez d'un parcours vers l'insertion professionnelle adapté.

Vous serez préparé à la recherche d'emploi en participant à des ateliers thématiques : CV/lettre de motivation, simulations d'entretiens, rencontres avec des employeurs ...

Vous pourrez aussi être guidé dans votre recherche de logement, aidé dans votre accès à la mobilité (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), être informé sur les services dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)...



Vous avez entre 16 et 25 ans ? Peu ou pas de diplôme, vous cherchez un emploi ?

Un EMPLOIS d'AVENIR peut être une opportunité pour vous !

L'Emploi d'Avenir c'est :

- Un CDI ou un CDD de 3 ans.
- À temps plein.
- Une formation pour apprendre un métier et préparer l'avenir.
- Un suivi personnalisé professionnel avant, pendant et après.

Avec comme employeur :

Une association, une mairie, un hôpital, un établissement prenant en charge les personnes âgées, handicapées, des structures d'insertion, des entreprises dont le secteur est créateur d'emploi.

La Mission Locale Rurale est l'interlocuteur privilégié dans le recrutement des Emplois d'Avenir et vous mettra en relation avec des employeurs du territoire.



Venez nous rencontrer !!!

Mission Locale Rurale de la Haute Vienne
Antenne de Saint Junien
 2 rue d'Arsonval-87200 SAINT-JUNIEN

Permanences proche de chez vous:

Oradour-sur-Vayres, Châlus, Saint-Mathieu

Pour convenir d'un rendez-vous ou obtenir des informations complémentaires :
Téléphonez à la Mission Locale Rurale de la Haute Vienne au

☎ 05.55.02.05.71 ou 05.55.70.45.74

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est un insecte prédateur introduit accidentellement en France en 2004. Il chasse de multiples insectes dont l'abeille. Il représente un réel danger pour le monde apicole.

Frelon asiatique

Taille adulte : reine : 22-32 mm
ouvrière : 16-28 mm

Avant dernier segment orange.
Pattes jaunes caractéristiques



Frelon d'Europe

Taille adulte : reine : 27-39 mm
ouvrière : 19-30 mm

Face jaune d'or.
Trois derniers segments jaunes.
Pattes brun-roussâtre.



**Compte-tenu de son développement,
son éradication est désormais impossible.**

La lutte peut passer par la destruction des nids, cependant :

- Ils sont parfois très difficiles à repérer et à atteindre. Ils peuvent être enfouis dans le feuillage des arbres jusqu'à plus de 25 mètres.
- Seuls les nids de l'année et occupés doivent être éliminés (totalement, il ne faut pas que les oiseaux ingèrent des insecticides en les picorant).
- Les nids découverts après mi-novembre doivent être laissés. Ils ne serviront plus jamais de nid. Ils servent de réserve de protéines aux oiseaux et ils permettent de savoir de quels secteurs vont probablement ressortir les fondatrices au printemps.

La destruction

Au printemps et en été

La destruction doit se faire le plus tôt possible et jusqu'à fin novembre.

De préférence à la tombée de la nuit ou au lever du jour

La destruction des nids au cours de la journée fait augmenter considérablement les risques d'accident. Les individus volant hors du nid ne seront pas tués et pourront rapidement reconstruire un nid à proximité et l'activité de prédation sera poursuivie.



Si les désinsectiseurs interviennent en journée, il est impératif de piéger les frelons qui reviennent à l'emplacement du nid détruit.

Destruction à la perche

A ce jour, les meilleures techniques de destruction utilisent la perche télescopique pour l'injection d'insecticide ou mieux de SO_2 , beaucoup moins polluant (bien que son usage dans ce cadre ne soit pas homologué). Il faudra ensuite **descendre le nid et le brûler en intégralité** pour que les oiseaux ne consomment pas les insectes morts et l'insecticide en même temps.



Multiplier les protections



L'opérateur doit être équipé d'une combinaison de protection étanche aux insectes et au tissage très dense, ainsi que de lunettes pour éviter les projections de venin.

Pour s'assurer de la bonne étanchéité de l'équipement, **mieux vaut s'équiper à deux !**



Pas de destruction « à distance »



La destruction mécanique d'un nid hors d'atteinte (**lance à eau, fusil...**) est à proscrire car il est impossible ainsi de détruire toute la colonie : non seulement les individus qui survivent reconstruisent aussitôt d'autres nids, mais une telle opération rend les frelons agressifs et entraîne des risques pour le voisinage.

Si le nid est accessible, il est possible de le détruire **de nuit** sans utiliser d'insecticide, en bouchant le trou d'entrée avec du coton, puis en mettant le nid dans un sac avant de le détacher puis de tuer la colonie par congélation (source MNHN).

Si vous êtes un particulier

Il est bien recommandé de ne pas piéger car il n'existe pas de piège sélectif, ni par la forme du piège, ni par l'appât employé.

Pour les particuliers, seule la destruction des colonies présente un réel intérêt de sécurité, **mais cette destruction sur le domaine privé est du ressort du propriétaire**. Le coût moyen par un professionnel se situe autour de 80 €.

Les pompiers n'interviennent sur les nids de frelons asiatiques que sur le domaine public et s'il y a danger immédiat.

A savoir

Bien que le piégeage paraisse efficace au printemps pour limiter le nombre de fondatrices, cette période est également pour elle une période de grande concurrence. Ce facteur, ajouté aux autres aléas naturels, fait que 95 % des fondatrices potentielles disparaîtront à cette saison. Le piégeage ne fait semble-t-il que diminuer cette concurrence tout en éliminant beaucoup d'autres insectes utiles, en particulier au delà du mois d'avril où on ne piège plus que des ouvrières, et beaucoup, beaucoup trop, d'autres insectes et de papillons. Il est donc préférable de ne pas piéger, même les fondatrices au printemps.

Voici la liste des entreprises susceptibles d'intervenir :

(liste fournie par la préfecture de Haute-Vienne. Pour la Dordogne, voir à « désinsectisation » sur les pages jaunes, la préfecture n'ayant pas publié de liste)

Accleaner Limousin	87170 ISLE	06 71 22 48 04
Astier Jean - Stop Insectes	87620 SEREILHAC	09 71 56 15 47
Avipur	87000 LIMOGES	05 55 31 36 64
BEL (Bâtiment Entretien Limousin)	87000 LIMOGES	05 55 31 36 64
Biotest	87700 SAINT PRIEST SOUS AIXE	05 55 03 24 25
C.D.A.A.S (Coop. Dép. Agr. D'Act. San.)	87070 LIMOGES CEDEX 9	05 55 04 64 00
Centre Technique Hygiène	87220 FEYTIAT	05 55 09 37 87
Coelho Georges C.G.M.	87000 LIMOGES	06 80 60 11 34
Dionisio Services	87000 LIMOGES	05 55 33 48 32
EURL Logissain Régis Ducoux	87240 AMBAZAC	05 55 56 82 27
ISS hygiène & prévention europe services	87170 ISLE	05 55 43 86 86
Laboratoire Sublimm 87	87000 LIMOGES	05 55 11 32 34
Lalet Christophe (SARL)	87700 BEYNAC	05 55 70 48 42
LQCB SARL	87420 SAINT VICTURNIEN	05 55 03 27 52
Limousin Entretien	87000 LIMOGES	05 55 05 24 83
Mathout Benoît	87500 ST YRIEIX LA PERCHE	05 55 75 18 79
PARTENAIRE HABITAT	87000 LIMOGES	05 55 79 65 69
Roby Daniel	87250 BESSINES SUR GARTEMPE	05 55 76 19 07
Rousseau Patrice	87330 MEZIERES SUR ISSOIRE	05 55 60 05 81
Soc. Dép. de Protec. des Cultures	87350 PANAZOL	05 87 50 41 33
Ternet Fabrice	87520 CIEUX	05 55 03 84 54
Triangle Service	87000 LIMOGES	05 55 79 23 57

Signalez la présence de frelons asiatiques au
Muséum National d'Histoire Naturelle.
<http://mnhn.fr/espece/signalement/vespa>
ou demandez une copie du formulaire directement au Parc.

Communauté de Communes des Monts de Châlus

LE FESTIVAL DE MUSIQUE DE SAINT-YRIEIX SE DECENTRALISE A FLAVIGNAC

Le Festival de musique de Saint-Yrieix décentralise maintenant chaque année un de ses concerts dans la Communauté de Communes des Monts de Chalus.

En raison de la beauté architecturale intérieure de notre église, de sa situation privilégiée au cœur de la Communauté de Communes et enfin de sa parfaite acoustique, l'église de Flavignac a été désignée comme lieu de concert régulier.

Cette année, ce concert aura lieu le **vendredi 2 août prochain à 21 heures.**

Nous entendrons un récital de piano du grand pianiste russe Alexander GHINDIN.

Ce jeune pianiste a remporté le Grand Prix Tchaïkowsky qui est la plus haute récompense pour un pianiste. Il a depuis entrepris une brillante carrière internationale.

Nous l'entendrons à Flavignac dans des oeuvres de Mendelssohn, Rachmaninoff, Schubert et Brahms.



UNE SAISON ESTIVALE FESTIVE DANS LES MONTS DE CHÂLUS

➤ NOUVEAUTE : lancement des sites internet consacrés à :

- l'office de tourisme intercommunal des Monts de Châlus : www.tourismemontsdechalus.fr
- Richard Cœur de Lion : www.richardcoeurdelion.fr

Les supports de promotion des Monts de Châlus sont désormais disponibles soit à l'office de tourisme intercommunal des Monts de Châlus, soit dans les mairies :

- le passeport touristique : chéquier qui vous permet d'accéder à plus de 14 sites de loisirs à tarifs préférentiels,
- le guide des activités et le guide des hébergements,
- le calendrier des manifestations culturelles.



Tous ces supports de communication sont téléchargeables sur le site internet : www.tourismemontsdechalus.fr

➤ Les animations estivales organisées par l'office de tourisme intercommunal des Monts de Châlus :

- Du 10 juillet au 31 août : découvrez les boutiques artisanales, exposition dépôt-vente à l'ancienne gare (départ de la voie verte à Châlus) et à l'office de tourisme intercommunal des Monts de Châlus.
- Mercredi 10 juillet : marché des producteurs de Pays à Châlus.
- Mardi 16 juillet : balade accompagnée à Flavignac.
- Mercredi 17 juillet : Bouge Ton Zinc au Simone à Les Cars.
- Mardi 23 juillet : balade accompagnée à Châlus.
- Mercredi 24 juillet : marché des producteurs de Pays à Châlus.
- Mardi 30 juillet : balade accompagnée à Dournazac.
- Mercredi 31 juillet : Bouge Ton Zinc Chez Agnès à Pageas.
- Vendredi 2 août : concert à l'église de Flavignac à 21h.
- Mardi 6 août : balade gourmande à Les Cars.
- Mercredi 7 août : marché des producteurs de Pays à Pageas.
- Mardi 13 août : balade accompagnée à Pageas.
- Mercredi 21 août : marché des producteurs de Pays à Pageas.



➤ **Les expositions à venir présentées à l'office de tourisme des Monts de Châlus :**

Du 3 au 28 juin 2013

Exposition « Germes de l'imaginaire »

Laissez-vous transporter dans l'imaginaire des trois artistes de Haute-Vienne au travers de leurs créations : photographies, peintures, sculptures et bijoux seront au rendez-vous.



Du 2 au 28 juillet 2013

Exposition « Les créas de Sandrine et les peintures de Dina »

Découvrez deux artistes amoureuses de la couleur de Haute-Vienne, l'une en fait des toiles colorées et poétiques, l'autre des bijoux fantaisies et originaux.

Ateliers enfants bijoux (à partir de 6 ans) : mercredis 24 et 31 juillet à 10h et à 11h15 - 12€ / heure sur inscription au 09.60.07.30.07 (ateliers limités à 5 enfants).

Du 5 au 30 août 2013

Exposition « Les Mosaïques de Claire et les peintures de Paule »

Matières, couleurs et fantaisies seront au rendez-vous avec les mosaïques de Claire qui a son atelier à Limoges et les peintures de Paule originaire de Pensol.

Atelier mosaïque adultes : vendredi 9 août de 10h à 12h - 32€ / adulte (matériel fourni)

Atelier mosaïque enfants (à partir de 8 ans) : mercredi 21 août de 10h à 12h - 22€ / enfant sur réservation au 09.60.07.30.07



➤ **Visites du château des Cars (visite de ses vestiges et des écuries, visite de la salle d'exposition et de la salle lapidaire) :**

Du 2 juillet au 16 août, les mardis à 15h et vendredis à 10h sur inscription au 09.60.07.30.07.

➤ **Rappel des heures d'ouverture de l'office de tourisme :**

- Très haute saison : du 15 juillet au 11 août, du lundi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h et le dimanche de 9h30 à 12h.
- Haute saison : du 17 juin au 14 septembre, du lundi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h.
- Moyenne saison : avril, mai, juin et vacances scolaires, de 10h à 12h et de 14h à 17h.
- Basse saison : du 16 septembre au 30 mars, du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Contact : office de tourisme intercommunal des Monts de Châlus

Tél. 09.60.07.30.07 - tourisme-chalus@wanadoo.fr

www.tourismemontsdechalus.fr

GESTION DES DECHETS MENAGERS EN MONTS DE CHALUS

Plusieurs évolutions sont à prévoir dans les prochains mois pour la gestion des déchets ménagers sur le territoire des Monts de Châlus. En effet, la Communauté de Communes, soucieuse d'améliorer le service rendu, d'en maîtriser les coûts et de participer à la protection de l'environnement, a décidé d'engager un programme de prévention, afin de favoriser pour chacun le tri et d'inciter à la réduction des déchets. Ceci se traduira notamment par :

- Un service amélioré avec la **mise en place pour chaque foyer d'un bac à ordures ménagères** adapté à ses besoins. Ce bac sera équipé d'une puce permettant de connaître le volume et le poids des déchets produits.

La distribution des bacs aura lieu au cours du dernier trimestre 2013.

- Des actions et de nouvelles **solutions pour mieux trier et valoriser ses déchets**, comme par exemple l'implantation de nouveaux « éco-points » pour le tri (colonnes verre, papier, emballages ménagers), l'extension des horaires de la déchèterie, la mise en place de compostage collectif en pied d'immeuble, etc.

Ces actions seront réalisées grâce au recrutement d'un ambassadeur du tri et dans le cadre d'un partenariat avec le SYDED.

- A l'horizon 2015, une facturation du service, sous forme d'une « **redevance incitative** » : il s'agit d'une simple évolution de la redevance actuelle, qui permettra de créer un lien entre la participation financière de chaque usager et sa production réelle de déchets.

La 1^{ère} étape de ce processus est la réalisation d'une **enquête en porte-à-porte**, afin de rencontrer l'ensemble des habitants et d'identifier précisément leurs besoins (notamment le volume du bac qui leur sera attribué).

Pour la commune de Flavignac, l'enquête est réalisée par Roselyne FAURE (photo ci-contre), elle a commencé depuis le 15 avril et se terminera prochainement. Nous remercions par avance tous les habitants de Flavignac pour leur aimable participation.



Si vous n'avez pas pu rencontrer l'agent d'enquête ou pour tout renseignement complémentaire sur cette démarche, vous pouvez contacter la Communauté de Communes au **05.55.78.29.29**.

Bibliothèque intercommunale

Réseau de lecture publique des Monts de CHALUS
Bibliothèque intercommunale de FLAVIGNAC
-05 55 36 09 48- (derrière l'école)

Rappel des heures d'ouverture
de votre médiathèque :

Mercredi 14h-17h30

Vendredi 16h-18h

Samedi 14h-17h30

Accueils scolaires tous les
vendredis

monts de chalus
bibliothèques



MÉDIATHÈQUES DES MONTS DE CHÂLUS

Nouveau

NOTRE CATALOGUE EST EN LIGNE !

@ <http://biblios-montsdechalus.dyndns.org/>

**RECHERCHER
DANS NOTRE CATALOGUE,
RÉSERVEZ
LES DOCUMENTS EMPRUNTÉS...**

PLUS

- Un espace abonné accessible avec votre numéro de carte de lecteur
- Les Résumés des livres
- Les Synopses des films
- L'Ecoute des titres de la discothèque
- La Consultation des nouveautés
- Les Horaires des Bibliothèques
- Un Guide pratique

monts de chalus
bibliothèques



Associations



CADANSES FOLK

CADANSES FOLK est une association née à Flavignac il y a 16 ans pour promouvoir les musiques et danses traditionnelles : scottisch, mazurka, valse, polka, bourrées à 2 et à 3 temps, cercle, sautière ; danses de toutes les régions (Bretagne, Gascogne, Berry, Auvergne, etc...).

Elle compte maintenant une cinquantaine d'adhérents qui se retrouvent deux fois par mois à la salle des fêtes.

Les ateliers ont lieu tous les quinze jours. Des bals ou spectacles sont organisés et un réveillon de St Sylvestre clôture l'année.

Un mardi sur deux, à 20h30 et pendant une heure et demie, l'animatrice enseigne les danses et, à 22h, les musiciens qui répétaient dans une autre salle, rejoignent les danseurs pour terminer par un petit bal d'une demi-heure. Actuellement, le groupe de musiciens comprend : accordéons diatoniques, vielle à roue, cornemuse, flûte, violon, percussions.

Repas et bal de fin d'année le mardi 18 juin.

Participation à la fête de la musique sur la place de Flavignac le vendredi 21 juin.

Tarifs de l'adhésion pour l'année :

Adulte : 40 €

Couple : 60 €

Etudiant : 20 €

Demandeur d'emploi : 10 €

Enfant (- 16 ans) : gratuit

Pour tout renseignement :

Annick Lénard (en français) : 05.55.05.04.85 – 06.07.37.28.59

Cara Samways (in english) : 05.55.78.54.20

Ou le site internet : www.cadansesfolk.org

AMICALE DU 3^{ème} AGE

- 8 janvier : assemblée générale

Le Président Gaston Nouaille et le trésorier Michel Fleurat donnent le compte rendu moral et financier de l'année 2012 qui est positif.

Le Président Gaston Nouaille nous annonce sa démission, celle du Vice-Président Jean-Claude Guilhat ainsi que trois membres du Conseil d'administration.

Le Conseil passe à 11 membres.

- 12 janvier : réunion du conseil d'administration pour l'élection du nouveau bureau

- Présidente d'honneur : Claudine Pradier
- Présidents honoraires : Yvette Savary, Léonce Passerieux et Gaston Nouaille
- Président : Robert Carteau
- Vice-Président : Michel Fleurat
- Trésorière : Raymonde Jeudy
- Trésorière adjointe : Andrée Ratinaud
- Secrétaire : Marie Pauliat
- Secrétaires adjoints : Huguette Chevrel, J.P Voisin
- Membres du Conseil d'administration : Georgette Buisson, Marie-Thérèse Coussy, Bernard Dumont et Odette Meynard.

- Calendrier des activités 2013

- 27 janvier : thé dansant avec Philippe Leyssenne
- 5 février : dégustation de crêpes
- 12 février : repas de Mardi-Gras au Saint-Fortunat
- 24 mars : thé dansant avec la Bande à Fifi
- 22 mai : voyage à Amboise et croisière sur le Cher
- 28 juin : La Dordogne, visite de la maison forte de Raignac puis visite guidée du village du Bournat
- 14 juillet : repas au Saint-Fortunat
- 22 septembre : thé dansant avec Philippe Leyssenne

Pour tout renseignement, contacter Robert Carteau au 05.55.36.07.58, Michel Fleurat au 05.55.39.18.58 ou Marie Pauliat au 05.55.39.10.53.

Tous les mercredis, belote à 14h.

Tous les premiers mardis de chaque mois, réunion mensuelle à 14h30.

L'Amicale du 3^{ème} Age rappelle que toutes ses activités sont ouvertes à tous, adhérents ou non.

Nous envisageons, courant septembre, une réunion d'information sur la conduite automobile (code, panneaux) avec Groupama à la salle du 3^{ème} Age.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE et CINEMA

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'association de Gymnastique Volontaire a organisé un vide-greniers avec jeux traditionnels pour les enfants le jour du 1^{er} mai.

Le temps exceptionnellement clément a permis aux exposants et au public de venir nombreux. Les enfants ont pu tester et montrer leur adresse aux jeux et sont ainsi repartis avec de nombreux lots.

Merci encore à Jean-Louis, toujours aussi ingénieux, qui a su imaginer et concevoir ces jeux attractifs pour les enfants et... les adultes !

Les cours de gymnastique se déroulent toujours dans la bonne humeur. Nous déplorons seulement le manque de licenciés pour la séance du jeudi. Nous comptons sur vous pour venir nous rejoindre et étoffer nos troupes :

- le lundi de 20h à 21h15 avec Marie
- le jeudi de 15h30 à 16h30 avec Carmen

Pour tout renseignement, tel : 05.55.39.18.80.

Avec l'arrivée du numérique, les dates des séances de cinéma ont été un peu modifiées depuis janvier mais tout cela devrait rentrer dans l'ordre prochainement. Même si les conditions de projection, il est vrai, ne s'apparentent pas tout à fait à celles d'une vraie salle de cinéma, elles ont l'avantage d'apporter un peu d'actualité culturelle à notre porte et à des prix moindres.

Par ailleurs, ce sont des moments de rencontre, d'échanges et de partage d'idées que les habitués apprécient. Ce fut notamment le cas autour du film « Amour » primé aux Césars et diffusé le 24 avril.

GYM FORME POUR TOUS

L'Association Gym Forme Pour Tous remercie toutes ses adhérentes pour leur fidélité à venir faire la fête chaque jeudi soir autour de la Zumba et apporter un peu de soleil malgré la mauvaise météo.

La Zumba a été à la une de tous les cours mais nous n'avons pas oublié le Step et les Abdos-fessiers !

Nous apprécions les rythmes de cours qui sont dispensés par Amandine Charron et son dynamisme !

De la Bokwa pour la rentrée de septembre 2013 !!....

Les horaires restent inchangés pour l'instant tous les jeudis :

- Zumba : 19h30-20h30
- Pilates : 20h30-21h15

Une Assemblée Générale sera organisée afin d'échanger sur les différents projets à mettre en place, les envies et besoins de chacune.

Pour plus d'informations, vous pourrez contacter Amandine Charron au 06.85.27.52.90.



UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

4 août 2013 – 23^{ème} édition des 12h à vélo de Flavignac
Le rendez-vous majeur de l'été

Pour la 23^{ème} année consécutive, l'UCFlavignac organise le 4 août 2013 les 12h à vélo sur le circuit du lac Saint-Fortunat.

Cette épreuve ouverte à tous les amoureux de la petite reine bénéficie du label national UFOLEP et fait venir près de 300 cyclistes de toute la France.

Au delà du sport, cette organisation est une vitrine de l'activité de notre commune et fait découvrir toute une région. Les cyclistes souvent accompagnés de leur famille séjournent plusieurs jours et même, pour certains, une semaine et plus.

Une restauration de qualité, sous chapiteau dès le samedi soir et le dimanche midi et soir dans une ambiance souvent démesurée associe sportifs, spectateurs et gastronomes.

Alors peut-être, habitants de Flavignac, vous pensez que vous n'avez plus rien à découvrir, c'est tout le contraire : des cyclistes toujours plus performants, une fête au bord du lac, des repas aux saveurs limousines. Alors, pour que perdure cette animation exceptionnelle, nous vous attendons nombreux dès le samedi soir et le dimanche toute la journée. Venez redécouvrir et vivre les 12h à Flavignac.

Inscriptions, renseignements et réservations repas : René Paraud, Président UCFlavignac : 05.55.39.15.81.

Présentation de l'épreuve sur le site : www.ucflavignac.org

Préparation de la fête du cidre du dimanche 20 octobre 2013

Afin d'optimiser au maximum l'espace de la salle des fêtes, de la place de Dietenhofen, de la mairie et des bords du lac Saint-Fortunat, il est recommandé de prendre contact avec les organisateurs afin de réserver les emplacements pour le vide-greniers et la foire artisanale.

Téléphone : 05.55.39.15.81 – 05.55.58.25.00.

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

Nous arrivons au terme de la saison puisqu'il ne reste plus qu'une seule rencontre (le 26 mai 2013) à Saint-Martin-de-Jussac qui déterminera le lauréat pour la 3^{ème} place (ASF ou Glandon) et surtout le titre de meilleur 3^{ème} de la 5^{ème} division (espoir de montée).

Après une longue trêve due aux intempéries, l'ASF a réalisé un excellent parcours dans une poule extrêmement difficile. Bravo à cette équipe qui, nous l'espérons, repartira au complet l'année prochaine avec l'apport de quelques nouveaux joueurs pour étoffer un effectif un peu juste cette saison.

Pour l'instant, nous préparons le tournoi annuel qui avait été mis en sommeil la saison passée et qui aura lieu le samedi 8 juin 2013 à partir de 15 heures au stade Saint-Fortunat.

Un grand merci aussi à notre fidèle public qui a encouragé cette équipe à domicile et à l'extérieur, à la municipalité pour le traçage et l'entretien du stade, aux sponsors et à l'accueil des habitants lors de nos visites pour la vente des calendriers, source primordiale pour le financement de l'association.

Toutes les personnes souhaitant rejoindre le club en tant que joueur ou dirigeant peuvent contacter le secrétaire au 05.55.39.15.66.

A très bientôt.

FLAVIGNAC CREATION



Il y a du nouveau dans les activités du club de loisirs créatifs de Flavignac Création : la cuisine.

En effet, une fois par mois, nous proposons un atelier sur un thème défini à l'avance. Nous avons commencé par le riz, les œufs, la pomme de terre, puis continué par la cuisine américaine, italienne, etc. Tout le monde met la main à la pâte, et apprécie ce moment très convivial de créativité et de détente.

Mais cette nouvelle activité ne vient en rien réduire nos travaux manuels.

En ce début d'année, nous avons commencé la mosaïque et la petite bijouterie fantaisie. Déjà nous pensons aux décorations de Noël qui demandent beaucoup d'attention.

Chaque personne travaille sur une activité qui lui convient, aucune aptitude particulière n'est demandée.

Les réunions ont lieu tous les jeudis après-midi de 14 à 17 heures dans la salle du 3^{ème} Age à la salle des fêtes.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Monique Gayot au 05.55.39.15.10 et Agnès Lafarge au 05.55.39.12.11.

COMITE DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN



Nous avons débuté l'année 2013 par un concours de belote en février, qui, malgré de nombreuses manifestations dans les cantons voisins, a quand même connu un assez bon succès. Nous remercions toutes les personnes bénévoles pour l'organisation, ainsi que les commerçants par leur participation sous forme de lots ou autre.

Le 5 avril s'est tenue notre assemblée générale.

Le compte-rendu moral des activités de l'année 2012 a été présenté par la secrétaire adjointe, Nelly Pradier, et le bilan financier par la trésorière, Brigitte Petit ; l'ensemble des manifestations faisant apparaître des résultats financiers convenables ainsi que des rencontres ayant donné pleinement satisfaction.

Les activités 2013 ont été abordées, notamment la venue de nos amis de Dietenhofen pour la Pentecôte et leur retour, fin novembre, pour le marché de Noël.

Plus de 45 adhésions familiales ont été renouvelées, et c'est avec beaucoup de nostalgie que nous avons enregistré la démission du bureau de Marie-Claude Hémar, co-présidente, ainsi que de Brigitte Petit, trésorière.

Elles restent toujours membres du conseil d'administration. Elles ont énormément œuvré dans le développement du jumelage pendant de très longues années. Nous leur adressons nos plus vifs remerciements et ... comptons encore sur leur implication lors des prochaines rencontres et manifestations.

Le 11 avril, le Conseil d'administration s'est donc réuni pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Ont été élus à l'unanimité :

Co-Présidents : Eric Coussy et Annie Passerieux
Secrétaire : Mireille Tournois ; *Adjointe* : Nelly Pradier
Trésorier : Mickäel Bourdolle ; *Adjointe* : Edith Cherbeix
Membres actifs : Véronique Lamberty et Georgette Paraud

Notre nouveau bureau mettra tout en œuvre pour continuer à faire vivre et se développer le jumelage entre nos deux communes.

Nous vous rappelons l'existence d'une activité bimensuelle au sein de notre Comité de Jumelage : ce sont des **cours d'Allemand** qui sont donnés, gracieusement depuis trois ans, par Catherine Wentzke, habitant à Rilhac-Lastours.

Ce sont des cours d'initiation à la langue allemande, principalement de vocabulaire, au cours desquels nous traitons de thèmes très variés qui nous permettent également de découvrir la culture et les traditions allemandes.

Au cours de la saison 2012-2013, un groupe d'une dizaine de personnes a suivi cet enseignement, dans une ambiance très conviviale, avec des échanges très fructueux, et surtout sans aucune compétition.

Que vous soyez débutants ou pas, jeunes, moins jeunes, ou même seniors, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Les cours reprendront en septembre prochain, deux mercredis soirs par mois à la salle du 3^{ème} âge de Flavignac.

Les co-présidents, Eric Coussy (05.55.36.08.32) et Annie Passerieux (05.55.39.14.67) se tiennent à votre disposition pour vous fournir tout renseignement sur les activités du Comité de Jumelage.

LA COMPAGNIE AP'NEZ

Bientôt 5 ans que la Compagnie Ap'Nez a posé ses valises à Flavignac ! Et que de tribulations depuis ce temps ... Mais on ne s'arrête pas en si bon chemin : cette année ap'neziennne est placée sous le signe du renouveau et de l'agitation ! N'hésitez pas à venir découvrir Le Pied de Nez et notre belle République Ap'neziennne qui, cet été encore, vous réserve de belles surprises !

En novembre 2012, un album 15 titres a été enregistré au Pied de Nez, il est issu du dernier spectacle « Ca me démange ». Vous pouvez le trouver dans les commerces de Flavignac ou souscrire à la Mairie pour le recevoir directement chez vous !

Ensuite, et non des moindres, l'arrivée d'un chapiteau !



Militant pour une culture pour tous et partout, nous favorisons la diffusion de nos spectacles en milieu rural depuis nos débuts. Pour faire aboutir ce dessein, mettre une petite cerise sur notre gâteau artistique, la compagnie a décidé d'acquérir un chapiteau : rien de moins ! Toute de pois blancs recouverte, notre toile rouge vous accueillera au détour des sentiers de nos belles contrées : Le Chap'nez ! Un chapiteau c'est l'itinérance, les découvertes, les rencontres. Venir au cœur d'un territoire, c'est y prendre part pour un temps, le transformer aussi un peu. C'est redonner de la matière à rêver ... Voilà pourquoi nous vous proposons de nous aider dans ce beau projet, en devenant mécène du Chap'nez. Chaque petit don est bien sûr récompensé d'un cadeau prestigieux ! (plus d'informations à cette adresse : <http://www.apnez.fr/index.php/devenez-mecene> et en mairie)

Le premier spectacle qui naîtra sous le Chap'nez s'appelle la Dinguette. La Dinguette, c'est un autre univers, une autre époque. Cabaret déjanté, c'est un lieu où il fait bon flâner, siroter, picorer, bouquiner, observer et profiter ... Car tout est spectacle à la Dinguette, dans ses moindres recoins !

Pour suivre le chapiteau et la compagnie cet été :

6 juillet : La Dinguette, Présentation publique d'étape de travail, Pôle national des arts du cirque, Nexon

13 juillet : La Dinguette, Le bal poussière, Bergerac

4 août : La Dinguette, Festival Les Carrioles, Les Cars

6 août : La Dinguette, Fête du jeu, Nexon

16 & 17 août : La Dinguette, Espace Hermeline, Bussière-Galant

22 au 24 août : La Dinguette, Bourgneuf

30, 31 août & 1er septembre : La Dinguette, 3 jours en République Ap'nézienne, Flavignac

19 octobre : La Dinguette, restitution de résidence, La Mété festival La Festive, Ahun

7 décembre : La Dinguette, Carte Blanche, Espace cirque du Théâtre Firmin Gémier-La Piscine, Antony

Ce sera un plaisir de vous accueillir, comme toujours !

Venez (re)découvrir Le Pied de Nez et La République Ap'nézienne !

Le Pied de Nez, cabaret champêtre de Chazelas, rouvrira ses portes en fin d'été, de quoi finir les vacances en beauté. Les 3 jours de la République Ap'Nezienne auront lieu du **30 août au 1^{er} septembre**. Passez la douane et changez votre monnaie, pour découvrir une zone hors du temps et renouer avec les valeurs qui nous sont chères : convivialité, simplicité et bonne bouffe ! Notre chère Pacane Gribiche termine son mandat, et un nouveau Président est appelé à régner ... Les élections se préparent ! Venez apprécier le musée des futures reliques, l'université populaire, les siestes lues et le marché de producteurs mais aussi la compagnie italienne Specimen et le groupe trad-folk Le pied à l'atelier !

... On pourrait écrire plein de choses sur La République Ap'Nezienne, mais le mieux reste encore de franchir la frontière !

Retrouvez toutes les informations sur la compagnie Ap'nez :

www.apnez.fr

www.facebook.com/CompagnieApnez

ou au 06.79.00.65.79

... Et n'hésitez pas à nous envoyer une carte postale ou à passer nous voir :

Chazelas, place Tapon 87230 Flavignac

LES COPAINS D'EYNANCAS

L'assemblée générale annuelle de l'association, qui a réuni 46 personnes, s'est tenue le 6 avril 2013.

Dans son rapport moral, la Présidente Nicole Dellacherie-Gourcerol a fait le point des activités qui ont eu lieu depuis un an.

Le rapport financier de Odette Magne fait état d'une situation saine et équilibrée. La cotisation annuelle reste fixée à 7 euros.

Il est prévu l'organisation d'une sortie à Cahors comprenant une croisière commentée, avec repas à bord, à destination de Saint Cirq Lapopie, le samedi 28 septembre 2013.

L'Assemblée générale s'est prolongée par un repas servi dans une ambiance très conviviale au Relais des Tuileries à Séréilhac.

Pour tout renseignement et inscription au voyage, n'hésitez pas à contacter :

La Présidente – Nicole Gourcerol – Email : gource@wanadoo.fr – Tél : 06.81.60.48.97.

La Secrétaire – Jacqueline Glenisson – Email : jacquelinegl@sfr.fr – Tél : 06.70.17.37.48.

Fêtes et manifestations

JUILLET

Dimanche 14 : Cochon à la broche à Puyrenon par Road Intruders

AOUT

Vendredi 2 : Concert du Festival de Musique de Saint-Yrieix à l'église

Dimanche 4 : 12 h à vélo par l'UCF

Jeudi 15 : Feu d'artifice sur le lac, animations foraines et bal gratuit

Vendredi 30 au dimanche 1^{er} : République Ap'Nezienne à Chazelas par Ap'Nez

SEPTEMBRE

Dimanche 22 : Thé dansant par l'Amicale du 3^{ème} Age

Mercredi 17 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

OCTOBRE

Mercredi 16 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Dimanche 20 : Fête du Cidre avec vide-greniers par l'UCF

Samedi 26 : Concours de belote par l'ASF

Agenda des manifestations sur le territoire
de la Communauté de Communes
disponible à l'Office de Tourisme
au 05 55 78 51 13 et www.montsdechalus.fr
Récapitulatif des manifestations de la
Commune disponible sur www.flavignac.fr

Marché tous les samedis matin
place du Général de Gaulle
de 8h à 13h.

Informations pratiques

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat :

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal et les 29 juin, 6 juillet, 3, 10, 17 août ainsi que les matins entre le 15 juillet et le 16 août.

Permanences du maire :

mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints :

Christine Sazerat : mardi après-midi sur RDV

Christian Desroche, Alain Passerieux et Christophe Lagneau : samedi matin sur RDV

Permanences assistante sociale :

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité :

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique,
contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau :

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau,
contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone :

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone,
composer le 10 13.

Ordures ménagères :

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter
la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchèteries :

Déchèterie de Nexon

(située sur la voie de contournement,
près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchèterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 - mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
 - vendredi de 14h à 18h
 - samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- (fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

